

L'ajournement

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Merci monsieur le Président. Je suis très heureux de répondre au nom du vice-ministre des Communications aux inquiétudes soulevées par mon amie la députée de Broadview-Grenwood (M^{me} McDonald) au sujet de la politique culturelle du Canada et de l'éventuelle renaissance d'une nouvelle édition canadienne de la revue *Time*.

Ce sont des questions qui intéressent énormément tous les députés. Il était tout à fait opportun que la députée soulève cette question à l'occasion du débat d'ajournement d'aujourd'hui précisément, car elle doit savoir que tout à l'heure à la période des questions le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a répété ce qu'avait dit en termes clairs et nets le premier ministre du Canada (M. Mulroney), que la culture n'est pas concernée par les entretiens que nous prévoyons d'avoir avec les États-Unis sur l'amélioration de nos relations commerciales.

L'ancien ministre des Communications, l'honorable Marcel Masse, a déclaré dans son communiqué de clôture de la réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de la culture à Halifax ce qui suit:

Toute négociation commerciale que nous pourrions entreprendre avec un pays quel qu'il soit devra tenir compte et tiendra compte du principe fondamental que c'est la culture qui garantit l'expression de la singularité et de l'identité d'un peuple.

Je m'associe à chaque mot de ce communiqué de presse. Le député peut dire que ce sont des paroles en l'air, mais pas quand ce sont l'ancien ministre des Communications, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre du Canada qui le disent de façon aussi claire et radicale. Je tiens à garantir à la députée que je partage ses craintes. Je fais connaître mon point de vue aux responsables alors que nous amorçons ces négociations fort délicates.

• (1915)

En ce qui a trait à la question relative au magazine *Time*, il y a 25 ans, la Commission royale sur les publications a recommandé que les publications canadiennes puissent mieux profiter des sommes que les sociétés canadiennes consacrent à la publicité, au Canada. En 1965, le gouvernement a modifié la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'empêcher les annonceurs canadiens d'acheter des annonces publicitaires destinées au marché canadien, dans des publications étrangères.

Un peu après la présentation du projet de loi C-58, la société Time Inc. a décidé de cesser la publication de son édition canadienne. Ce qui s'est soldé pour la société Time Inc. par une perte de recettes publicitaires. Les annonceurs canadiens dans le *Time* ne pouvaient plus déduire leurs dépenses de publicité de leurs revenus aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le retour d'une édition canadienne du *Time* suppose une transaction prévoyant la cession de 75 p. 100 des actions de Time Canada à la société Comac Publications, un important éditeur canadien de publications à tirage réglementé, et le transfert de 25 p. 100 des actions de la société Comac à la société Time Inc. de New York.

On me dit que des représentants de *Time* ont parlé de façon officieuse de publier à nouveau une édition canadienne, mais qu'il n'y a rien d'officiel. La société Time Inc. sait fort bien à quelles difficultés elle se heurte. Nous approuvons toujours les principes dont s'inspire la loi. Nous croyons que les journaux et les périodiques canadiens doivent s'épanouir dans un climat économique favorable qui garantira, en conséquence, la plus grande propagation possible des valeurs culturelles canadiennes.

[Français]

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 16.)